

à

Mesdames et messieurs les enseignants du
1^{er} degré

S/c de Mesdames et Messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale

**Service du
Personnel 1^{er} degré**

Diper

Affaire suivie par
Pierrette Rampoux
Téléphone
05.49.60.30.65
Télécopie
0549603002
Mél.
Diper.ia86
@ac-poitiers.fr

Adresse postale
15, rue Guillaume VII le
Troubadour
BP 609
86022 Poitiers cedex
site internet
www.ia86.ac-poitiers.fr

Poitiers, le 4 mai 2008

OBJET : appel à candidatures

J'ai l'honneur de vous informer que je procède à un appel à candidatures pour le poste
suivant à compter de la rentrée scolaire 2008 :

**Directeur administratif et pédagogique
Centre médico-psycho-pédagogique de la Vienne
11, rue St Hilaire – 86000 POITIERS**

Cet établissement géré par l'association indépendante ACMPP, a une activité de 15 500 actes annuels et comporte 30 salariés. Trois postes Education Nationale, (plus celui de direction) sont mis à disposition du CMPP et témoignent de la dimension psychopédagogique du service.

Par délégation de l'association, le directeur administratif et pédagogique assure, en relation avec la direction médicale, la bonne marche du service et la cohérence des prises en charge.

Descriptif du poste : poste à temps plein de direction d'établissement médico-social ouvert à un enseignant spécialisé, titulaire du Diplôme de Directeur d'Etablissement d'Education Adaptée et Spécialisée (D.D.E.E.A.S) doté d'une expérience professionnelle diversifiée ; **A défaut du DDEEAS, la fonction est accessible à un titulaire de l'option rééducation (CAPSAIS option G, 5 ans d'ancienneté, et inscrit sur la liste d'aptitude).**

Les qualités requises pour le directeur pédagogique et administratif sont, entre autres, des capacités :

- d'organisation de service, de conduite et d'animation d'une équipe pluriprofessionnelle ressortissant de statuts et de réglementations distincts dans le cadre d'un projet évolutif,
- de gestion administrative et financière actualisée,
- de gestion prospective des emplois et des ressources humaines,
- de valorisation dans les relations humaines avec les familles, les établissements du système éducatif et les partenaires institutionnels (Inspection Académique, D.D.A.S.S ...),
- relationnelles, de communication, de négociation et de décision,
- à impulser des projets innovants et à les évaluer.

Les candidats peuvent prendre contact avec le directeur du CMPP de la Vienne (M. Massonneau Bruno, tél : 05.49.88.78.12) pour de plus amples informations et signaler leur candidature à l'IEN ASH Poitiers II (tél : 05.49.60.30.80).

Cadre réglementaire de référence :

- CMPP :
 - Décret N° 63-146 du 18 – 02 – 1963 (annexe 32) ;
 - Circulaire du 16 avril 1964 de la Sécurité Sociale.
 - Note de service du 26 avril 1983 du Ministère des Affaires Sociales.
- Direction d'Etablissement d'Enseignement Adapté et Spécialisé :
 - Décret interministériel N° 90-1021 du 15 novembre 1990.
- Rénovation de l'Action Sociale et Médico-Sociale :
 - Loi 2002 - 02 du 2 janvier 2002
- Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des Personnes Handicapées :
 - Loi 2005 – 102 du 11 février 2005, notamment titre II

Les dossiers de candidature devront parvenir pour le 16 juin :

- à l'Inspection Académique de la Vienne, Rue Guillaume VII le Troubadour – BP 609 – 86022 POITIERS Cedex
- au Président de l'ACMPP, 11 rue St.Hilaire BP 103 86003 POITIERS
- Lettre de motivation à ces fonctions
- Curriculum vitae
- Copie des diplômes et dernier rapport d'inspection.

Les personnes désirant faire acte de candidature seront convoquées pour un entretien.

L'Inspecteur d'académie



Solange DELOUSTAL